

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL620

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 9

A la fin de l'alinéa 8, supprimer le mot : « commerciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.